

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 16 novembre 2016**

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**DA 172 – 16.11 CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ANIMALIER AU CHEMIN DE-SALES**

Excusant l'absence de M. BEFFA, responsable du service des Espaces verts en charge du dossier, M. MEYER, Secrétaire général adjoint technique, explique que l'urbanisation du nouveau quartier de l'Etang implique de réaménager le parc des Tritons. Si le plan d'eau sera maintenu, les cages pour les animaux (oies de Diepholz, poules d'Appenzell, etc.) ne peuvent pas l'être, puisqu'elles empièteraient sur le passage entre les nouveaux immeubles du chemin de l'Etang et le parc lui-même. Dès lors, après étude, il a été envisagé de déplacer le parc animalier au chemin De-Sales, en aval de la place de jeux pour enfants. Une séance publique d'information pour les habitants s'est tenue le 20 octobre 2016.

Par courriel du 14 novembre, M. Daniel ROCHAT, voisin immédiat du futur parc animalier, a interpellé les autorités municipales en exposant ses inquiétudes et interrogations, en demandant la lecture publique<sup>1</sup> :

- La surface du futur parc animalier étant moindre par rapport à l'actuelle zone dédiée aux animaux au Parc des Tritons, n'y aura-t-il pas une trop forte concentration d'animaux par m<sup>2</sup> ?
- Qu'en sera-t-il des nuisances, notamment olfactives et sonores, pour les voisins immédiats ?
- Vu le nombre d'espaces verts sur la commune, n'y a-t-il pas d'autres emplacements possibles, notamment au bord du Rhône ? Ces alternatives ont-elles été analysées et présentées aux conseillers municipaux ? A défaut, qu'en est-il d'une configuration différente des bâtiments sur le futur parc ?
- Pourquoi empiéter sur la place de jeux pour les enfants ?
- etc.

M. MEYER montre sur un plan la zone concernée par la présente DA. Il s'agit d'une parcelle d'environ 8'500 m<sup>2</sup>, en comptant le parc public, d'une surface d'environ 2'500 m<sup>2</sup>, largement maintenu en l'état pour la population. C'est donc près de 6000 m<sup>2</sup> qui seront destinés aux animaux, dont un vaste terrain en zone agricole accessible aux moutons du nouveau parc animalier.

Dans les faits, il faut déplacer les jeux pour enfants et créer une zone clôturée réservée aux animaux. Le parc animalier sera ainsi inaccessible de nuit à la population et accueillera uniquement des animaux d'espèces menacées, en collaboration avec la Fondation Pro Specie Rara<sup>2</sup>. Y seront implantées des constructions, réparties en trois zones, explicitées plus largement ci-dessous. Le bâtiment-phare sera le centre de couvaison, unique en Suisse romande, qui est au cœur de ce projet qui se veut aussi pédagogique, puisqu'il permettra aux visiteurs (dont nombre d'écoliers) de suivre l'évolution des volailles, de l'œuf à l'âge adulte. Une petite grange sera aussi créée pour y stocker l'herbe récupérée des prairies de la Ville de Vernier. Il est ainsi prévu de ne plus louer de moutons, ce que faisait la Ville de Vernier depuis quelques années, mais d'en acquérir en pleine propriété, ce qui pérennisera le système de tonte écologique.

Selon M. MEYER, le projet est innovant à plus d'un titre, l'ensemble des bâtiments étant conçu dans un but pédagogique. Le parc sera un outil de travail pour les établissements scolaires, sa proximité avec les transports publics et son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite étant un atout supplémentaire. Les différents espaces sont en effet prévus pour offrir un accès et une visibilité maximum à tous. De plus, l'intégration dans le paysage est optimum, avec les toitures végétalisées et les façades en bois.

M. MEYER détaille ensuite l'implantation des bâtiments et leur répartition :

- le bâtiment de la zone 1 (long bâtiment rectangulaire) abritera le portique d'entrée, des toilettes publiques, un local technique et le bureau pour les employés communaux en charge du parc animalier ;
- le bâtiment de la zone 2 (bâtiment en L inversé) comprendra le centre de soin et de couvaison, la bergerie et la grange (stockage du foin) ;
- la zone 3 consiste en deux petites constructions, l'une destinée aux canards, l'autre aux poules.

Interpellé par des commissaires sur la remarque de M. Daniel ROCHAT concernant la surface par animal, M. MEYER rassure la commission, indiquant que si la parcelle du chemin De-Sales est plus petite que celle du parc des Tritons (8'500 m<sup>2</sup> au lieu de 11'800 m<sup>2</sup>), 15% de ce dernier est de fait couvert par l'étang et seulement

<sup>1</sup> Selon décision du Bureau du Conseil municipal, le courriel de M. Daniel ROCHAT n'a pas été lu en séance plénière, le 15 novembre, mais directement transmis à la commission du génie civil pour sa séance du lendemain. Dès lors, le courriel est annexé au présent rapport.

<sup>2</sup> <https://www.prospecierara.ch/fr/animaux>

25% par de la prairie. De plus, si le parc animalier se situe en zone de verdure, les moutons et brebis auront accès au champ (situé en zone agricole) jouxtant ledit parc.

Quant aux modifications apportées au parc public et aux jeux pour enfants, la plupart découle des observations faites par les habitants lors de la séance du 20 octobre dernier. Parmi les vœux exprimés, il y a avait la volonté que soit conservée la vue sur le Rhône et les Alpes, avec la pose d'un banc. Certains ont aussi suggéré d'inverser l'implantation de la table de ping-pong et des jeux d'enfants pour limiter les nuisances nocturnes, voire de placer la table de pique-nique dans l'espace clôturé la nuit et fermé dans un but similaire.

Abordant pour finir les aspects financiers du projet, M. MEYER précise, concernant la ligne « Construction des bâtiments », qu'elle est particulièrement liée aux constructions en bois, l'idée étant que les bâtisses soient facilement démontables. Les façades extérieures seront en bois suisse et l'intérieur sera de type OSB. La toiture sera traitée de façon végétalisée (extensive). Au montant total de la DA, à savoir TTC CHF 780'000.00, un montant supplémentaire de CHF 70'000.00 doit être gardé à l'esprit, ce montant représentant le coût de certains travaux qui seront réalisés à l'interne par le service de M. BEFFA. La Fondation Pro Specie Rara est à l'heure actuelle à la recherche de sponsoring pour un montant de CHF 100'000.00, qui viendront en déduction de la somme déboursée.

Après cette présentation, le Président (MCG) passe la parole aux commissaires pour leurs remarques et questions.

Une commissaire (PDC-PBD-VL) a compris qu'outre les animaux transférés depuis le parc des Tritons, il est question d'acquérir des animaux supplémentaires. Elle souhaite connaître lesquels et pour quels coûts. M. RONGET, Maire, précise qu'on dénombre aujourd'hui au parc animalier de l'Etang :

- 3 canards de Poméranie et 41 canards colverts ;
- 2 cygnes noirs ;
- 2 oies de Diepholz et 1 oie de Toulouse ;
- 13 poules appenzelloises huppées.

Le cheptel du parc du chemin De-Sales serait le suivant :

- 5 canards de Poméranie ;
- 5 oies de Diepholz ;
- 15 poules appenzelloises huppées ;
- 16 moutons (3 d'Engadine, 3 roux du Valais, 3 de l'Oberland grison, 3 miroirs et 4 de Saas).

M. MEYER complète en indiquant que les coûts connexes représentent une dépense annuelle supplémentaire de CHF 3'500.00 pour les achats alimentaires pour les animaux, légèrement compensée par le produit de la vente potentielle des poussins qui naîtront dans notre centre de couvaison (revenus estimés à CHF 500.00 par année). Quant aux canards colverts, l'oie de Toulouse et les cygnes noirs, ils resteront au parc des Tritons ou seront donnés à un autre parc animalier. Mme D. GAUTIER, responsable romande de la Fondation Pro Specie Rara, précise que l'ensemble des animaux sera pleine propriété de la Ville de Vernier. Elle estime que Vernier n'aura pas de peine à vendre les poussins puisque la commune serait le seul centre de couvaison en Romandie et qu'il existe une forte demande pour des animaux estampillés « pro specie rara ».

Un commissaire (PLR) demande quelles sont les conditions de la rupture de contrat avec l'éleveur à qui nous louons des moutons, puisqu'il est prévu que la commune soit propriétaire de 16 ovins. Selon Mme GAUTIER, qui en avait discuté avec M. BEFFA, ce sont les moutons roux du Valais qui sont en location, sauf erreur de sa part. Ils seront probablement rachetés à leur éleveur, tandis que les autres races seraient achetées auprès d'autres éleveurs.

A la question d'un commissaire (S) de savoir si le programme de reproduction concerne l'ensemble des espèces en voie de disparition, Mme GAUTIER explique que la reproduction est surtout prévue pour la volaille, avec le centre de couvaison ; quant aux ovins, leur reproduction n'est pas le but poursuivi à Vernier, car les groupes augmentent et qu'il faudrait les replacer en suivant de près les lignées. L'ensemble du projet de Vernier est très important du point de vue pédagogique pour Pro Specie Rara, notamment pour faire connaître ces animaux de races suisses aux petits citadins. Il serait également possible de donner des cours aux éleveurs de volailles, car l'endroit est idéal, notamment en termes d'accessibilité par les transports publics.

Une commissaire (S) demande si le parc animalier sera assez sécurisé pour résister au vandalisme et au vol d'animaux, ayant en tête ce qui s'est produit au Bois-de-la-Bâtie. M. RONGET confirme que la sécurité absolue n'existe pas, mais que le parc animalier sera fermé la nuit. M. MEYER précise que le fait que le parc De-Sales

soit proche d'habitations réduirait le risque encouru par rapport au Bois-de-la-Bâtie. Mme GAUTIER informe qu'un centre similaire à celui envisagé à Vernier fonctionne depuis trois ans sans souci à Bâle.

Une commissaire (PDC-PBD-VL) désire des informations supplémentaires sur le partenariat entre ladite Fondation et la Ville de Vernier, notamment concernant l'utilisation du bureau situé dans le bâtiment de la zone 1, s'il y aura une permanence de la Fondation dans ce bureau, si la Fondation paiera une location ou si les frais seront à charge de la commune. Mme GAUTIER explique que le parc n'est pas à disposition de Pro Specie Rara et que le bureau est destiné aux jardiniers en charge du parc. La Fondation participera à l'information, aux panneaux et matériel didactiques, et organisera des visites ou des cours, mais le parc est propriété et à disposition de la Ville de Vernier. La fondation n'a pas besoin d'un local à Vernier puisqu'elle bénéficie d'infrastructures aux Conservatoire et Jardin Botanique de Genève.

Un commissaire (MCG) reçoit confirmation que la Fondation a déjà des pistes sérieuses pour les sponsors.

Un commissaire (S) demande si d'autres options ont été étudiées. M. MEYER répond que M. BEFFA a fait une sorte d'appel à projets, tel un mini-concours, et qu'un certain nombre d'entreprises ont répondu avec un concept et un prix. La meilleure adéquation prix/concept a été choisie, en priorisant un concept de construction en bois avec toiture végétalisée et un impact minimum sur le paysage. Si le concept ainsi que la structure sont choisis, restent à effectuer les demandes d'autorisation de construire et les soumissions. La volonté est de travailler avec du bois suisse et des entreprises locales, dans un esprit de développement durable.

Après le départ de Mme GAUTIER, la commission débat des diverses lignes budgétaires de la DA, certains trouvant particulièrement élevé le montant de la DA. Un commissaire (PLR) s'étonne des montants indiqués pour la construction des bâtiments, le terrassement et les travaux paysagers. Une commissaire (PDC-PBD-VL) demande si certains travaux, dont la toiture végétalisée, peuvent être réalisés à moindre coût par le service des Espaces verts, trouvant aussi que le projet revient cher s'il faut ajouter les CHF 70'000.00 de travaux effectués par ledit service, sans compter le prix des animaux, indiqué nulle part. Un commissaire (MCG) s'interroge aussi sur le prix par m<sup>3</sup> des bâtiments. Quant à elle, une commissaire (S) ne trouve pas le projet si cher, vu son intérêt pédagogique. Répondant à ces diverses remarques, M. MEYER indique que M. BEFFA a tout calculé au plus juste et dans le détail. Si la construction en bois paraît onéreuse, le coût de ces constructions est standard. L'assise des bâtiments est d'une surface d'environ 260 m<sup>2</sup> au sol, pour un cubage proche des 750 m<sup>3</sup>.

Répondant à la question d'un commissaire (S) sur ce que recouvre la ligne « travaux paysagers », M. MEYER précise qu'il s'agit de la plantation de nombreux arbres, d'un aménagement paysager pour accueillir la nouvelle activité et la mise en place de la clôture. Une commissaire (PDC-PBD-VL) demande s'il n'est possible de comptabiliser l'achat des arbres grâce aux crédits de remplacement d'arbres. M. RONGET répond qu'il n'a pas été possible de prendre dans le fonds de compensation cantonal après abattage des arbres.

Ni M. MEYER ni M. RONGET ne pouvant articuler des chiffres concernant l'aménagement d'autres parcs animaliers à titre comparatif, il est convenu que M. BEFFA fournira ces chiffres d'ici la séance plénière. Dès lors, un commissaire (MCG) annonce qu'il s'abstiendra lors du vote de la commission.

Un commissaire (PLR) revient sur la location des moutons. Il croit se souvenir que l'éleveur amenait directement les bêtes sur la parcelle à tondre. Dès lors, il s'interroge si la commune devra acquérir un véhicule adapté pour le transport d'animaux pour les déplacer depuis le parc animalier. Il lui est répondu qu'il n'est pas prévu un tel achat et que le Conseil administratif a demandé que toutes les mesures nécessaires soient prises au niveau du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires).

## **VOTE**

**La DA 172 – 16.11, Crédit pour l'aménagement d'un parc animalier au chemin De-Sales, est ACCEPTÉE par 6 OUI (4 S, 1 V, 1 PLR), 0 NON et 4 abstentions (3 MCG, 1 PDC-PBD-VL).**

---

**Annexe au rapport de la commission du génie civil et des équipements du 16 novembre 2016**

Courriel de M. Daniel ROCHAT à l'attention de M. RONGET, Maire, avec copie au Conseil municipal, daté du 14 novembre 2016

« **De :** Daniel Rochat

**Envoyé :** lundi 14 novembre 2016

**À :** Martin Staub, président du Conseil municipal de Vernier

*Cher Monsieur le Président,*

*Veillez trouver ci-joint copie de l'e-mail envoyé ce jour à M. Pierre Ronget, Maire de Vernier.*

*Constatant que ce projet fait déjà partie de l'agenda du conseil municipal du 15 novembre 2016, je me permets de vous faire suivre ce courriel en vous demandant d'en faire lecture au Conseil municipal lors de votre prochaine séance sur la base de l'art. 12 al. 1 du Règlement du Conseil municipal de Vernier.*

*Vous souhaitant une bonne séance et en vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs,*  
*Daniel Rochat*

---

**De:** Daniel Rochat

**Envoyé :** lundi 14 novembre 2016

**À :** 'mairie@vernier.ch'

**Objet :** Aménagement d'un parc animalier au chemin de Sales - Urgent - séance du conseil municipal du 15 novembre  
**A l'attention de M. Pierre Ronget**

*Monsieur Le Maire,*

*Je tenais tout d'abord à vous remercier pour la séance d'information / consultation publique du 20 octobre dernier lors de laquelle nous avons pris connaissance du projet susmentionné.*

*J'ai également depuis pu me rendre au parc de l'Etang et vous fait part par la présente de mes inquiétudes par rapport à l'implantation d'un tel projet au chemin de Sales.*

*Tout d'abord, je suis surpris d'être convié à une consultation publique sans avoir été approché en amont, étant le voisin direct à un tel projet et être mis sur le fait accompli avec un projet quasi finalisé. Force est de constater que le forum public n'était point le lieu idéal pour exprimer mes interrogations préliminaires qui suivent.*

*Le parc de l'Etang est tout d'abord éloigné de toute habitation. Il s'étend sur une surface bien plus importante que celle du projet présenté, avec une grande marre et sauf erreur ne comprend pas de chèvres, moutons, boucs qui viendraient selon ma compréhension s'ajouter aux animaux déplacés du parc de l'Etang.*

*L'impression que me donne ce projet est de vouloir rassembler, pour ne pas dire « caser », sur la moitié de la parcelle du parc du Chemin de Sales un nombre bien trop important d'animaux. Une telle concentration d'animaux dans un espace restreint ne se fera pas sans des nuisances importantes en raison des odeurs, insectes et bruit et cela à proximité d'habitations, dans un lieu dédié à la détente tout en réduisant à peau de chagrin un espace important de jeux pour les nombreux enfants du quartier.*

*L'exploitation de cette espace à outrance, se traduit notamment par coller les bâtiments à moins de 2 mètres de la haie délimitant ma parcelle à celle du Parc du Chemin de Sales et cela malgré le gazoduc longeant la parcelle et surtout sans tenir compte des impacts sur le voisinage direct.*

*Ces constatations me laissent perplexe par rapport à un tel projet.*

*Dans une commune aussi grande que Vernier, bénéficiant de nombreux espaces verts, n'y-a-t'il pas de solution alternative pour la délocalisation des animaux du parc de l'Etang dans un endroit plus adapté (i.e. en bord du Rhône ou dans un parc animalier existant) ?*

*Quelles sont les alternatives ? Ont-elles été étudiées / présentées au conseil municipal ?*

*Des configurations alternatives du projet sur le site qui permettraient de minimiser les nuisances pour le voisinage ont-elles été étudiées ?*

*Par ailleurs, des mesures d'exploitation du parc animalier en vue de limiter les nuisances pour le voisinage ont-elles été anticipées et intégrées audit projet ?*

*Un budget annuel est-il prévu pour l'exploitation et l'entretien de cet espace ?*

*Pouvons-nous organiser une séance avant que le projet soit déposé pour discuter des alternatives ?*

*Constatant que ce projet fait déjà partie de l'agenda du conseil municipal du 15 novembre 2016, je me permets d'envoyer ce courriel également au Président du Conseil Municipal, M. Martin Staub, en lui demandant sa lecture au Conseil municipal lors de votre prochaine séance sur la base de l'art. 12 al. 1 du Règlement du Conseil municipal de Vernier.*

*Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs,*  
*Daniel Rochat »*